____ID: 082-228200010-20180404-CD20180404_9-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_9 id. 3817

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents:

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30 Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2017

L'instruction comptable M52 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les articles L3312-6 et R3312-11 du C.G.C.T (Code Général des

Collectivités Territoriales) permettent de reprendre de manière anticipee les resultats de l'exercice antérieur.

Cette reprise anticipée doit s'appuyer sur :

- les différents éléments faisant l'objet de l'affectation des résultats en procédure normale (restes à réaliser, solde des résultats antérieurs, besoin de financement de la section d'investissement) doivent être repris en procédure anticipée,
- les résultats doivent être repris dans leur totalité, la reprise partielle des résultats étant proscrite.

L'estimation des résultats de la gestion 2017 est basée sur la situation du compte administratif provisoire pour l'ordonnateur et du compte de gestion validé par Monsieur le Payeur Départemental dont la page des résultats est jointe en annexe de cette délibération.

Lors du vote du compte administratif 2017, les résultats seront définitivement arrêtés et la délibération de l'affectation des résultats définitifs sera soumise à votre vote, seule cette dernière faisant foi en matière d'affectation définitive des résultats.

RÉSULTATS ANTICIPES 2017:

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	440 283,74 €	428 053,38 €	-12 230,36 €
	Excédent 2016 reporté (compte 002)		42 554,91 €	42 554,91 €
	Résultat à affecter	440 283,74 €	470 608,29 €	30 324,55 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	668,39 €	5 823,88 €	5 155,49 €
	Excédent 2016 (compte 001)		6 667,64 €	6 667,64 €
	Solde global d'exécution (compte 001)	668,39 €	12 491,52 €	11 823,13 €
Restes à réaliser au 31/12/2017	Investissement	148,00 €		-148,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2018 Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le

Total	Investissement	816,39 €	12 491,52 €	0-20180404-CD20180404_9-D 11 b/5,13 €
Résultats cumulés 2017 (y compris RAR)		441 100,13 €	483 099,81 €	41 999,68 €

En conséquence, la reprise anticipée des résultats de 2017 se traduit au budget primitif 2018 de la manière suivante :

- reprise de l'excédent d'investissement (compte 001):
- reprise de l'excédent de fonctionnement (compte 002):
- couverture du besoin de financement (compte 1068):

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

• Approuve l'affectation anticipée des résultats 2017 dans le BP 2018 du budget annexe du restaurant universitaire dans les conditions suivantes :

- reprise de l'excédent d'investissement (compte 001) :	11 823,13 €
- reprise de l'excédent de fonctionnement (compte 002) :	30 324,55 €
- couverture du besoin de financement (compte 1068) :	0,00€

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC